







MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES MOTO

	<p>– Les poignées, les commandes et les rétroviseurs du deux-roues motorisés sont désinfectés entre deux élèves successifs.</p>
	<p>– L'oreillette de liaison (fil y compris) est systématiquement désinfectée entre deux élèves successifs avec un produit ou une lingette virucide.</p> <p>– La radio portative de liaison est systématiquement désinfectée dans les mêmes conditions avant chaque session d'examens.</p>
	<p>– Le casque moto, le blouson de protection et les gants portés par l'élève sont sa propriété. Le prêt de casques, de blouson de protection et de gants motos n'est pas autorisé pendant la période de transmission du virus SARS-Cov2.</p>
	<p>– Suppression du passager moto pendant la période de transmission du virus SARS-Cov2.</p>